



Photo: Nations Unies

DES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE LA DÉFENSE NATIONALE RENDENT VISITE AUX NATIONS UNIES

Un certain nombre d'élèves du Collège de la défense nationale dirigés par le lieutenant-général G. G. Simmonds (à droite), ont visité le siège provisoire de l'O.N.U. à Lake Success et assisté à divers échanges de vue entre délégués et fonctionnaires supérieurs du Secrétariat, y compris le colonel A. G. Katzin (au centre), représentant personnel en Corée du Secrétaire général des Nations Unies, et M. R. H. R. Parminter (à gauche), du Service mobile de l'O.N.U.

Au cas où les Gouvernements intéressés ne réussiraient pas à tenir une conférence paritaire avant le 1er avril 1951 ou à se mettre d'accord dans un délai raisonnable, la résolution prévoyait l'institution d'une commission de trois membres pour aider les parties à procéder aux négociations nécessaires. L'un des membres de cette commission serait désigné par l'Afrique du Sud, le deuxième par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, et le troisième par cooptation ou, si les deux premiers membres ne parvenaient pas à s'entendre dans un délai raisonnable, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La résolution invitait aussi les Gouvernements en désaccord à s'abstenir de toute mesure qui compromettrait le succès de leurs négociations, notamment la mise en vigueur par le Gouvernement sud-africain des dispositions du *Group Areas Act*. Enfin, la résolution décidait d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée.

La délégation du Canada s'abstint de voter sur la résolution des cinq puissances, parce que, tout en approuvant le projet primitif qui recommandait la tenue d'une conférence paritaire, elle jugeait inopportuns certains amendements ultérieurement apportés à la résolution.

La Libye

Le numéro de novembre d'*Affaires extérieures* donne un compte rendu du débat de la Commission politique spéciale sur le problème de Libye. A la suite d'une légère modification de l'article relatif à l'assistance technique, le projet de résolution rédigé par la Commission fut unanimement adopté le 17 novembre à une séance plénière de l'Assemblée. La France et le bloc soviétique s'abstinrent de voter. Bien